



[conseil] location vétuste et dangereuse

Par **Eldarion**, le **04/03/2010** à **17:22**

Bonjour,

Je suis locataire d'une habitation depuis deux ans.

Or, l'état de celle ci ainsi que les différents risques présents (toitures non étanche, électricité, moisissure, ...) me poussent à vouloir entreprendre des démarches.

Après un rendez vous assez peu fructueux à l'ADIL de mon département, j'aurai aimé savoir plus en détail quelles démarches il m'est possible d'entreprendre.

D'après ce que j'en ai lu et appris, l'envoi d'une lettre en recommandé faisant mention de l'état de la location avec un délai de 10 jours est un premier pas. Mais je doute que faire valoir mes droits se limitent à cet envoi.

Ainsi, à quels risques puis je être exposé avec de telles démarches ? (expulsion ? hausse loyer ?)

Quelles sont effectivement les démarches qu'il m'est possible de faire ?

Dois je prévoir des frais suite à ces démarches (frais d'avocat ? de conseiller ?)

Dans l'attente de votre réponse.